

Résolution d'urgence n° 55

COMITÉ ASSIGNÉ : Résolutions

Objet : Censure de Blue Cross et Blue Shield de CareFirst du Maryland

- 1 ATTENDU QUE Blue Cross et Blue Shield de
2 CareFirst du Maryland refuse d'intégrer le
3 Centre d'excellence de l'AIP salué à l'échelle
 nationale situé à
4 Upper Marlboro (Maryland) et qui soigne
 exclusivement les
5 pompiers de l'AIP et le personnel des SMU
 tourmentés par
6 divers problèmes de santé mentale et de toxicomanie
7 qui, dans bien des cas, ont un lien avec leur métier
8 d'intervenant « tous risques » en tant que « prestataire
 du
9 réseau »; et
- 10 ATTENDU QUE le refus de fournir le statut de
 « prestataire
11 du réseau » augmente le coût et donc alourdit le
 fardeau des
12 pompiers de l'AIP et des fournisseurs de SMU ayant
 besoin de ces
13 soins spécialisés et ciblés; et
- 14 ATTENDU QUE traditionnellement, l'aptitude
 physique et mentale
15 prévaut sur la santé émotionnelle et comportementale
16 dans le service d'incendie; et
- 17 ATTENDU QUE les membres de l'AIP sont
 appelés à
18 l'aide dans des moments très bouleversants et
 dévastateurs

19 dans la vie des gens, comme les décès d'enfants,
20 les homicides, les suicides, les viols, la maltraitance
d'enfants, la violence familiale,
21 les incidents faisant plusieurs tués, les catastrophes
naturelles, et les
22 actes de terrorisme; et

23 ATTENDU QU'une étude a démontré qu'à un
certain point de
24 leurs carrières, 46,8 % des pompiers interrogés
avaient des
25 pensées suicidaires, 19,2 % avaient planifié de
mourir par
26 suicide, 15,5 % avaient fait des tentatives de suicide
et 16,4 %

27 s'étaient automutilés de façon non suicidaire; et

28 ATTENDU QUE l'alcoolisme, la toxicomanie, le
décès d'un
29 collègue, les difficultés financières, les problèmes
conjugaux
30 et familiaux, et le stress lié au travail peuvent toucher
les

31 personnes à la fois au travail mais aussi en dehors, ce
qui peut

32 avoir encore plus répercussions sur le bien-être d'une
personne si

33 les problèmes sous-jacents ne sont pas réglés; et

34 ATTENDU QUE chaque année des recherches
démontrent

35 que les pompiers qui peuvent équilibrer les aptitudes
36 physiques, comportementales et émotionnelles sont
mieux équipés

37 pour gérer et surmonter les aléas de la vie,

38 dont la satisfaction sur le plan professionnel, le bien-
être familial et
39 la retraite; et
40 ATTENDU QUE des études ont estimé que
jusqu'à 30 % de tous les pompiers
41 souffraient d'un trouble de stress post-traumatique
42 (TSPT); et
43 ATTENDU QUE 92 % de tous les pompiers font
état que
44 les préjugés sont un obstacle pour ceux cherchant à
se faire soigner; et
45 ATTENDU QUE la plupart des centres de
traitement se concentrent
46 seulement sur les soins liés à l'usage de substances
toxiques; et
47 ATTENDU QUE la plupart des centres de
traitement ont des clients
48 de tous les milieux professionnels; et
49 ATTENDU QU'il y a des similarités dans la
nature du travail
50 des pompiers, des agents de police et des
51 membres de l'armée, mais qu'il y a des différences
de
52 taille dans la façon dont chaque métier est exposé aux
traumatismes
53 et leurs façons de les gérer; et
54 ATTENDU QUE l'AIP s'est jointe à Advanced
55 Recovery Systems (ARS) pour créer le Centre
d'excellence
56 pour le traitement et la guérison de la santé
comportementale de l'AIP
57 pour soigner exclusivement les pompiers de l'AIP et
le personnel des

58 SMU des États-Unis comme du
59 Canada face aux troubles de stress post-traumatique
et à

60 la toxicomanie; et

61 ATTENDU QUE les membres de l'AIP soignés
au Centre d'excellence

62 pour le traitement et la guérison de la santé
comportementale de l'AIP

63 ont rapporté que les soins reçus au

64 Centre d'excellence ont sauvé leurs vies et qu'ils
n'auraient jamais

65 cherché à se faire soigner si ce n'était pas réservé
qu'aux

66 membres de l'AIP; et

67 ATTENDU QUE l'AIP a travaillé avec Advanced
68 Recovery Systems (ARS) pour que le Centre

d'excellence

69 pour le traitement et la guérison de la santé
comportementale de l'AIP

70 soit compris dans les prestations du réseau avec

71 virtuellement n'importe quel prestataire principal
(Signa, Aetna, Humana,

72 United, etc.) sauf pour Blue Cross et Blue Shield de
73 CareFirst; et

74 ATTENDU QUE Blue Cross et Blue Shield de
CareFirst est une entreprise de

75 services de soins de santé à but non lucratif sans
capital-actions qui,

76 au moyen de ses associés et de ses filiales, sert des

77 personnes et des groupes du Maryland, du District de

78 Columbia et certaines parties de la Virginie du Nord;
et

79 ATTENDU QUE CareFirst est la maison mère de

80 CareFirst of Maryland, inc., et de Group
81 Hospitalization and Medical Services, inc.; et
82 ATTENDU QUE le programme BlueCard permet
aux
83 membres de Blues Plans de solliciter des soins de la
part de fournisseurs de
84 soins de santé participant à n'importe quel Blues
Plans dans tout le
85 pays; et
86 ATTENDU QUE le programme BlueCard permet
aux
87 prestataires de soins de santé participant à n'importe
quel Blues Plans de soumettre
88 des demandes pour les membres hors de la zone de
leur Blues
89 Plans; et
90 ATTENDU QUE le programme BlueCard exige
que
91 CareFirst du Maryland dispose d'une entente du
réseau
92 pour les membres avec des plans CareFirst au
93 Maryland, au District de Columbia, et certaines
parties de la
94 Virginie du Nord pour que le Centre d'excellence de
l'AIP
95 puisse présenter des demandes au nom des membres
de l'AIP recevant des
96 soins du Centre d'excellence de l'AIP pour qu'ils
puissent bénéficier des
97 taux du réseau; et
98 ATTENDU QUE le programme BlueCard exige
que

99 CareFirst du Maryland dispose d'une entente du
réseau
100 pour les membres avec des plans CareFirst
101 aux États-Unis pour que le Centre d'excellence de
l'AIP
102 puisse présenter des demandes au nom des membres
de l'AIP recevant des
103 soins du Centre d'excellence de l'AIP afin qu'ils
puissent bénéficier
104 des taux du réseau; et
105 ATTENDU QUE les autres associés nationaux de
Blue Cross et de Blue Shield
106 ont indiqué qu'ils soutenaient le
107 Centre d'excellence mais qu'ils ne pouvaient pas
offrir les prestations du
108 réseau aux membres à moins que l'assureur de Blue
Cross
109 et de Blue Shield disposant d'une compétence sur la
zone
110 dans laquelle le Centre d'excellence est domicilié
désigne
111 l'établissement comme étant « du réseau »; et
112 ATTENDU QUE Blue Cross et Blue Shield de la
Floride
113 ont une entente avec l'établissement de traitement
114 Advanced Recovery Systems situé en
115 Floride; et
116 ATTENDU QUE que l'AIP travaille à aider à
faciliter
117 un contrat du réseau entre ARS et CareFirst,
118 mais qu'il n'y a toujours pas de contrat; et
119 ATTENDU QU'à cause de ça, et à cause du
120 programme BlueCard, il y a un grand nombre de

121 pompiers assurés par Blue Cross et Blue Shield
122 de CareFirst dans tout le pays qui sont
123 gravement affectés par le fait de ne pas pouvoir
profiter
124 des prestations du réseau; QU'IL SOIT PAR
CONSÉQUENT
125 RÉSOLU que si les discussions entre
126 l'AIP et CareFirst échouent à apporter une solution
127 satisfaisante, l'AIP utilisera toutes les ressources afin
d'assurer
128 que tous les décideurs de haut niveau, comme les
administrateurs
129 et les conseils de comté, le Sénat et l'Assemblée du
Maryland,
130 le gouverneur, les délégués du Maryland au
131 Congrès, ainsi que les médias,
132 comprennent clairement que CareFirst refuse d'aider
les
133 pompiers de l'AIP et le personnel des SMU qui ont
134 désespérément besoin d'aide; et QU'IL SOIT
ÉGALEMENT
135 RÉSOLU que l'AIP avertisse tous les membres
du réseau de
136 Blue Cross et de Blue Shield de CareFirst
137 que CareFirst du Maryland a décidé de ne pas
138 permettre aux pompiers et au personnel des SMU de
l'AIP
139 de recevoir les traitements spécialisés pouvant sauver
des vies
140 qu'offre notre Centre au moyen des prestations
141 du réseau; ET QU'IL SOIT ÉGALEMENT
142 RÉSOLU que l'AIP s'engage dans des campagnes
de

143 relations publiques pour informer le grand public de
cet
144 acte de négligence scandaleux; et QU'IL SOIT
ÉGALEMENT
145 RÉSOLU que l'AIP encourage les affiliés
146 pour qui les membres sont couverts par Blue Cross et
Blue Shield de
147 CareFirst à ce que ces derniers contactent
148 CareFirst par téléphone, courriel, ou d'autres formes
de
149 communication pour exprimer leur mécontentement
face à
150 la décision de ne pas offrir les prestations du réseau
pour le Centre
151 d'excellence et pour les encourager à reconsidérer
leur
152 décision; ET QU'IL SOIT ÉGALEMENT
153 RÉSOLU que l'AIP encourage les affiliés
154 en dehors de la couverture de CareFirst à contacter la
155 direction de leurs associés respectifs pour Blue Cross
et
156 Blue Shield pour les exhorter à contacter CareFirst
157 afin de les encourager à intégrer le Centre
d'excellence
158 en tant qu'établissement « du réseau » pour les
membres
159 de l'AIP; ET QU'IL SOIT ÉGALEMENT
160 RÉSOLU que les délégués réunis au 54^e Congrès
de l'AIP
161 à Seattle (Washington)
162 censurent officiellement Blue Cross et Blue Shield
163 de CareFirst jusqu'à ce que cet incident soit résolu.

Présentée par : Le Conseil exécutif de l'AIP

Estimation des coûts : Aucune

RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adoptée

DÉCISION DU CONGRÈS :